



REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité - Travail - Progrès

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

HAUT COMMISSARIAT A L'INITIATIVE 3N



**DOSSIER DE SELECTION POUR
LE RECRUTEMENT D'UN ASSISTANT TECHNIQUE INTERNATIONAL**

PIECE N° 1 DU D.P

FINANCEMENT : Coopération Danoise

AVIS DE RECRUTEMENT



AVIS DERECRUTEMENT **(RELANCE)**

Dans le cadre de la réalisation du recrutement d'un Assistant Technique International (ATI) qui sera financé par la Coopération Danoise, le Haut Commissariat à l'Initiative 3N « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens » lance le présent avis de recrutement en vue de sélectionner les consultants qui seront invités à acquiescer la Demande de Proposition.

Le consultant sera choisi selon la méthode de sélection fondée sur la meilleure qualification (sélection fondée sur les qualifications générales et spécifiques) conformément aux procédures qui seront décrites dans la Demande de Proposition.

Tout candidat intéressé par le présent avis, peut acquiescer gratuitement un jeu complet du dossier de candidature au Bureau d'Ordre du Haut Commissariat à l'Initiative 3N. (HC3N), BP : 116 Niamey Niger ou téléchargeable sur le site Web du Haut Commissariat à l'Initiative 3N, site web : www.Initiative3n.ne et celui du Réseau des Chambres d'Agriculture (RECA), site web : <https://reca-niger.org>

La lettre de candidature rédigée en français et accompagnée des documents indiqués au dossier de recrutement doivent être déposées sous plis fermé à l'adresse suivante : Haut Commissariat à l'Initiative 3N, BP 116 Niamey Niger, Boulevard de l'Indépendance, Porte 1648, Niamey, République du Niger, Téléphone (00227)20 72 39 39 ou par Email aux adresses suivantes ; Monsieur Goumar ALHASSANE AMANI email : goumaralhassane@yahoo.fr et Monsieur TRAPSIDA Abdoulaye Alain, email a_trapsida@yahoo.fr. Au plus tard le 25 novembre 2019 à 16 heures, heures locales (GMT+1).

La liste de candidats retenue sera communiquée au plus tard vingt cinq (25) jours calendaires après la date limite de remise des candidatures.

Des renseignements complémentaires pourront être obtenus auprès de Monsieur TRAPSIDA Abdoulaye Alain, cellulaire : 00227 96 50 59 08 tous les jours ouvrables du lundi au jeudi de 09 heures à 15 heures et le vendredi de 09 heures à 12 heures (heures locales).

Fait à Niamey, le 05 novembre 2019

LE HAUT COMMISSAIRE

Ali BETY



REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité - Travail - Progrès

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

HAUT COMMISSARIAT A L'INITIATIVE 3N



**DOSSIER DE SELECTION POUR
LE RECRUTEMENT D'UN ASSISTANT TECHNIQUE INTERNATIONAL**

PIECE N°2 DU D.P

FINANCEMENT : Coopération Danoise

LETTRE DE CANDIDATURE

(Nom du Candidat)

(Lieu et date)

Objet : Candidature au poste de l'ATI/PECEA/HC3N

A

**Monsieur le Haut Commissaire à l'Initiative 3N
Niamey- République du Niger**

Monsieur le Haut Commissaire,

Après avoir examiné le dossier de sélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature au poste d'Assistant Technique International auprès du HC3N et du FISAN

Notre dossier de candidature comprend :

- 1) lettre de candidature;
- 2) copie des diplômes et attestations ;
- 3) termes de références paraphés ;
- 4) renseignements sur les expériences (curriculum vitae) ;
- 5) note sur la compréhension des termes de référence de la mission de l'ATI et la méthodologie proposée pour cet appui.

Veillez agréer, Monsieur le Haut Commissaire à l'Initiative 3N, l'assurance de notre considération distinguée.

(Signature et cachet)



REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité - Travail - Progrès

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

HAUT COMMISSARIAT A L'INITIATIVE 3N



**TERMES DE REFERENCE POUR
LE RECRUTEMENT D'UN ASSISTANT TECHNIQUE INTERNATIONAL**

PIECE N°3 DU D.P

FINANCEMENT : Coopération Danoise

TERMES DE REFERENCE



TERMES DE REFERENCE ASSISTANT TECHNIQUE INTERNATIONAL (ATI) DU PECEA AUPRES DU HC3N ET DU FISAN

1. Contexte et Justification

Le Haut Commissariat à l'Initiative 3N (HC3N), administration de mission rattachée au Cabinet du Président de la République est créée par Décret N°2011-407/PRN du 6 septembre 2011. Son organisation et fonctionnement est consacré par le Décret N°2016-603/PRN du 03 Novembre 2016. Le HC3N a pour missions d'impulser, d'animer, de coordonner, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre de la Stratégie de l'Initiative 3N « les Nigériens Nourrissent les Nigériens ».

La Stratégie de l'Initiative 3N « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens » a été adoptée par décret 2012-139/PRN du 18 avril 2012. Son objectif global est de « *contribuer à mettre durablement les populations nigériennes à l'abri de la faim et de la malnutrition et leur garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et à l'amélioration de leurs revenus* ».

De façon spécifique, il s'agit de *renforcer les capacités nationales de productions alimentaires, d'approvisionnement et de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes.*

La stratégie de l'Initiative 3N est construite autour de cinq (5) axes stratégiques, à savoir : (i) Axe stratégique 1 : Accroissement et diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques, (ii) Axe stratégique 2 : Approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agricoles et agroalimentaires, (iii) Axe stratégique 3 : Amélioration de la résilience des populations face aux changements climatiques, crises et catastrophes, (iv) Axe stratégique 4 : Amélioration de l'Etat nutritionnel des nigériens et (v) Axe stratégique 5 : Animation, coordination de l'Initiative 3N et impulsion des réformes.

Le HC3N assure la coordination intersectorielle et facilite la réalisation des objectifs de sécurité alimentaire et nutritionnelle et du développement agricole durables. Il a en charge la coordination, la planification, les études techniques, économiques et financières, la mobilisation des financements et des acteurs, l'impulsion des réformes et le suivi et évaluation. Il s'agit principalement d'impulser, d'animer, de coordonner, de suivre et d'évaluer la mise en œuvre des programmes de l'Initiative 3N. Les responsabilités spécifiques sont :

- la coordination de l'élaboration des programmes et projets de l'Initiative 3N ;
- la planification, la coordination, l'animation, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des programmes et projets de l'Initiative 3N ;
- la réalisation d'études techniques, financières et économiques ;
- l'alignement des stratégies, politiques et opérations de développement concernant la sécurité alimentaire en cours et à venir avec l'Initiative 3N ;

- la mobilisation des ressources financières, humaines et matériels nécessaires à la mise en œuvre du Plan d'Action, des programmes et projets de l'Initiative 3N ;
- la facilitation de l'orientation des actions des partenaires de l'Etat ou des collectivités vers les programmes de l'Initiative 3N ;
- le suivi de l'exécution des Conventions, Accords et Traités Internationaux ayant trait à la sécurité alimentaire et nutritionnelle auxquels le Niger est parti prenante ;
- la sensibilisation et l'information de l'opinion publique nationale et internationale en vue de susciter les appuis nécessaires à la réussite de la mise en œuvre de l'Initiative 3N ;
- la mobilisation des acteurs publics et privés des secteurs du développement rural et le renforcement de leurs capacités pour leur pleine participation à la mise en œuvre de l'Initiative 3N;
- le suivi et l'évaluation des effets et de l'impact global de l'Initiative 3N.

Le Programme de Promotion de l'Emploi et de la Croissance Economique dans l'Agriculture (PECEA) 2014-2019 est financé par la Coopération Danoise pour un montant de 195 millions de Couronnes danoises (environs 17,15 Mrd FCFA), sous forme de don. Il s'insère dans la mise en œuvre de la Stratégie de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de développement agricole durable (SAN/DAD), «Les Nigériens Nourrissent les Nigériens (3N)», plus précisément dans son axe 2, intitulé : « *Approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agricoles et agroalimentaires* ».

L'objectif de développement du PECEA est : « *l'Amélioration de la croissance économique durable et à la création d'emplois, basé sur le secteur privé et Agricole* ». Il a deux composantes : C1 « *Appui aux chaînes de valeur agricoles dans les régions de Zinder et Diffa* » et C2 « *Amélioration du climat des affaires et de la compétitivité des chaînes de valeurs agricoles* » :

1. La Composante 1 a pour objectif de « *Promouvoir, d'ici 2019, une croissance économique inclusive, verte, créatrice d'emploi par la création de la valeur ajoutée dans le secteur Agricole* ». Elle est au profit du Haut Commissariat à l'initiative 3N (HC3N), du Réseau des Chambres d'Agriculture (RECA) et des Chambres Régionales d'Agriculture (CRA) de Diffa et Zinder.
2. La Composante 2 a pour objectif l'amélioration du climat des affaires et de la compétitivité des chaînes de valeurs agricoles s'adresse à la Maison de l'Entreprise de la Chambre de Commerce d'Industrie et d'Artisanat du Niger et de ses antennes régionales de Zinder et de Diffa, de l'Agence Nigérienne de Promotion des Exportations (ANIPEX) et du Conseil National des Investisseurs Privés (CNIP).

Le Protocole de Coopération entre le Niger et le Danemark concernant le PECEA a été signé le 25 Juin 2014. Le Programme est placé sous la tutelle du Haut Commissariat à l'Initiative 3N. Un Comité de Gestion a été mis en place pour piloter et coordonner le programme.

Suite à la fermeture de la Représentation du Danemark au Niger, il a été décidé de confier la gestion des portefeuilles des deux Composantes à d'autres Coopérations, à savoir la Coopération Suisse pour la Composante 1 et la Banque Mondiale pour la Composante 2.

Le Programme privilégie une approche « chaîne de valeur (CdV) ». A ce titre, il dispose d'un éventail des possibilités d'appui dont le financement (i) des projets des acteurs privés des chaînes de valeur (tous les maillons), (ii) de l'appui conseil, (iii) de la recherche-développement, (iv) de la

formation professionnelle et (v) des infrastructures publiques structurantes. Ces appuis sont articulés, les uns avec les autres, de préférence intégrés. Les fonds d'appui sont repartis entre les deux composantes. La Composante 1 financera des projets portés par des producteurs en lien avec des entreprises de transformation/commercialisation, tandis que la Composante 2 répond aux sollicitations des entreprises agricoles ou agro-alimentaires. La finalité recherchée à travers l'appui est la création de la valeur ajoutée, ainsi que de l'emploi, à travers une intégration verticale d'entreprises et de producteurs.

Aussi, l'adoption en août 2017 du Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN) et la création d'une Direction Générale du FISAN, mécanisme privilégié de financement des chaînes de valeur, il est apparu indispensable de mettre cette assistance technique internationale à contribution pour assurer la mise en œuvre efficace et efficiente des 3 facilités.

Avec cette évolution, l'Assistance Technique International maintiendra un dialogue permanent avec les acteurs de mise en œuvre des composantes du PECEA en vue d'assurer la cohérence d'ensemble du programme et l'implication du FISAN dans le développement du financement auprès des promoteurs des projets de chaînes de valeur.

L'Assistance Technique internationale appuiera également les responsables en charge de la gestion opérationnelle de la composante 1.

C'est dans ce contexte que les présents termes de référence sont élaborés en vue de mettre en place cette Assistance.

2. Responsabilité de l'Assistant(e) Technique International (e)

Les responsabilités générales du titulaire du poste sont:

- D'assister le HC3N et les partenaires à mettre en œuvre de PECEA de manière efficiente et efficace ;
- D'appuyer la DG FISAN à mettre en œuvre la stratégie du FISAN ;

Dans les détails, les tâches de l'Assistant technique International peuvent être définies comme suit :

2.1. Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Engagement 1 du PECEA

- Appuyer la hiérarchie du HC3N, ainsi que le point focal PECEA et le gestionnaire comptable, dans la coordination et la mise en œuvre du PECEA dans son ensemble et plus particulièrement de l'engagement 1;
- Appuyer le processus de préparation des rapports d'avancement de l'engagement 1, l'assurance qualité des rapports d'avancement (rapports techniques et financiers, indicateurs de suivi évaluation), le processus de préparation des programmes annuels d'activité et des budgets annuels de l'engagement1 et l'assurance qualité de celui-ci, la préparation des appels des fonds l'exécution conforme des budgets annuels et le suivi budgétaire de la composante ;
- Appuyer la supervision de la mise en œuvre des programmes annuels d'activités par les partenaires (PRACC, RECA, CRA, HC3N);
- Appuyer la définition des besoins en assistance technique court terme, l'élaboration des TDR de chaque intervention, fournir une assurance qualité du travail fourni par chaque intervenant, appuyer la capitalisation/internalisation des résultats ;
- Appuyer la préparation des instances de pilotage du Programme/de l'engagement1, participer aux réunions, être une force de proposition pour les organes de décision

(comité de pilotage, comité de gestion) de la composante1 élargi à la composante2).

2.2 Dans le cadre de la mise en œuvre du FISAN

- Appuyer le fonctionnement des cadres de concertation mis en place par le HC3N et/ou la DG FISAN, appuyer la coordination des activités avec les différents PTF et autres partenaires (secteur bancaire, profession Agricole, société civile etc...);
- Appuyer la Direction Générale du FISAN dans sa structuration interne et dans la mise en œuvre de son Plan d'action ;
- Appuyer l'affinement des stratégies de mise en œuvre des 3 facilités, avec un accent plus particulier sur la facilité 1 du FISAN relatif au financement Agricole en partenariat avec le secteur financier (stratégie de subventionnement, stratégie de refinancement des institutions financières, garantie financière) ;
- Appuyer l'identification des besoins d'appui/besoins de renforcement spécifiques des institutions de financement partenaires du FISAN ;
- Appuyer la mobilisation des ressources pour le FISAN (Budget national, PTF, Secteur privé, institutions financières internationales), appuyer l'alignement des projets et programmes aux mécanismes du FISAN ;
- Appuyer le suivi et l'évaluation des conventions du FISAN avec les structures financières partenaires.

3. Profil de l'Assistant (e) Technique Internationale (e)

Peuvent faire acte de candidature au poste d'ATI, les candidats âgés moins de 50 ans au plus et répondant aux critères de qualification ci-après :

- Formation et qualification générales

Formation supérieure (minimum BAC+5) dans le domaine des Finances, la Gestion d'entreprise, de l'économie rurale, agroéconomie, économie du développement ou équivalente ;

- Qualification spécifique

- Au moins 04 ans d'expérience de travail dans le domaine de l'appui au financement du développement ;
- Disposant d'une expérience dans l'appui stratégique aux institutions de coordination multisectorielles interministérielles en Afrique ;
- Ayant des expériences de collaboration avec des institutions internationales;
- Connaissance du cycle de gestion des projets (conception-suivi-évaluation) ;
- Avoir appuyé les secteurs publics Agricoles en Afrique et en particulier au Niger;
- Connaissance des chaînes de valeur Agricoles au Niger.

4. Lieu d'affectation

L'Assistance Technique sera placée auprès du HC3N toutefois il apportera un appui à la DG/FISAN. A cet effet l'Assistant (e) Technique international sera basé (e) à Niamey dans les locaux du HC3N ou du FISAN

où un bureau équipé sera mis à sa disposition pendant sa mission.

3.2 Durée de contrat

L'Assistant (e) Technique international est recruté (e) pour une durée d'un an.



REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité - Travail - Progrès

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

HAUT COMMISSARIAT A L'INITIATIVE 3N



**DOSSIER DE SELECTION POUR
LE RECRUTEMENT D'UN ASSISTANT TECHNIQUE INTERNATIONAL**

PIECE N°4 DU D.P

FINANCEMENT : COOPERATION DANOISE

NOTE RELATIVE A L'AVIS DE RECRUTEMENT



PIECE N° 4 DU D.P:
NOTE RELATIVE A L'AVIS DE RECRUTEMENT

CHAPITRE I : GENERALITES

Article premier: Objet de l'Avis de recrutement

Le présent Avis de recrutement a pour objet la sélection, conformément aux dispositions du Code des marchés publics et de délégation de service public au Niger, parmi les candidatures exprimées pour le poste d'Assistant Technique International auprès du HC3N.

Article 2 : Critères de qualification

Peuvent faire acte de candidature au poste d'ATI, les candidats âgés de moins de 50 ans et répondant aux critères de qualification ci-après :

- Formation et qualification générales

Formation supérieure (minimum BAC+5) dans le domaine des Finances, la Gestion d'entreprise, de l'économie rurale, agroéconomie, économie du développement ou équivalente ;

- Qualification spécifique

- Au moins 04ans d'expérience de travail dans le domaine de l'appui au financement du développement ;
- Disposant d'une expérience dans l'appui stratégique aux institutions de coordination multisectorielles interministérielles en Afrique ;
- Ayant des expériences de collaboration avec des institutions internationales;
- Connaissance du cycle de gestion des projets (conception-suivi-évaluation) ;
- Avoir appuyé les secteurs publics Agricoles en Afrique et en particulier au Niger;
- Connaissance des chaines de valeur Agricoles au Niger.

Article 3: Un dossier par candidat

Chaque candidat ne présentera qu'un seul dossier ; un candidat qui présente plusieurs dossiers sera disqualifié.

Article 4: Frais de soumission

Le Candidat supportera tous les frais afférents à la préparation et à la présentation de sa candidature et l'Autorité contractante ne sera en aucun cas responsable de ces coûts ni tenu de les rembourser, quelle que soit l'issue de la présélection.

CHAPITRE II : DOSSIER DE SELECTION

Article 5 : Contenu du dossier de sélection

Le dossier de sélection comprend les documents énumérés ci-après en tenant compte de tout additif publié conformément aux dispositions de l'article 7 ci-dessous :

- Avis à recrutement;
- Lettre de candidature;
- Termes de référence paraphés;
- Canevas des Renseignements sur les expériences du candidat (CV Cf. pièce n°5).

L'Autorité contractante se réserve le droit de vérifier, par n'importe quel moyen, les informations données par le candidat.

Article 6 : Demande d'éclaircissements apportés au dossier de sélection

Tout Candidat désirant obtenir des éclaircissements sur le dossier de sélection peut en faire la demande à l'Autorité contractante par lettre, courrier électronique (E-mail). L'Autorité contractante répondra à toute demande d'éclaircissement reçue au moins cinq (5) jours avant la date limite de remise des candidatures. Dans le même temps, une copie de la réponse de l'Autorité contractante sera adressée à tous les candidats qui ont retiré le dossier de sélection, indiquant la question posée mais sans mentionner son auteur.

Article 7 : Modifications au dossier de sélection

Jusqu'à cinq (5) jours avant la date limite de remise des candidatures, l'Autorité contractante peut, pour des raisons motivées, soit de sa propre initiative, soit en réponse à une demande d'éclaircissement d'un candidat, modifier le dossier de sélection au moyen d'un additif.

Tout additif est publié par écrit sous la forme d'un addendum. Les addenda sont communiqués par écrit, à tous les candidats qui ont retiré le dossier et ont force obligatoire pour eux. L'Autorité contractante doit, en cas de changement des données, reporter la date limite de remise des candidatures de cinq (5) jours calendaires au minimum.

CHAPITRE III : PREPARATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Article 8 : Composition du dossier de candidature

Le dossier présenté par le soumissionnaire comprendra les documents ci-après:

- lettre de candidature;
- copie des diplômes et attestations ;
- termes de références paraphés ;
- renseignements sur les expériences (curriculum vitae) ;
- note sur la compréhension des termes de référence de la mission de l'ATI et la méthodologie proposée pour cet appui.

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">- L'absence de l'un des documents ci-dessus indiqués entraîne le rejet de la candidature. |
|---|

Article 9 : Langue de la candidature

Toute candidature et tout document concernant le dossier de sélection, échangés entre le candidat et l'Autorité contractante seront rédigés en français.

Tout document imprimé fourni par le candidat peut être rédigé en une autre langue, dès lors qu'il sera accompagné d'une traduction en langue française. Dans ce cas et aux fins de l'interprétation de la soumission, la traduction française fera foi.

- L'absence de traduction entraîne le rejet de la candidature.

CHAPITRE IV: REMISE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Article 10 : Date et heure limites de remise des dossiers de candidature

Les candidatures rédigées en français et accompagnées des documents indiqués au dossier de sélection doivent être déposées sous plis fermé à l'adresse suivante : Haut Commissariat à l'Initiative 3N, BP 116 Niamey Niger, Boulevard de l'Indépendance, Porte 1648, Niamey, République du Niger, Téléphone (00227)20 72 39 39 ou par Email aux adresses suivantes ; Monsieur Goumar ALHASSANE AMANI email : goumaralhassane@yahoo.fr et Monsieur TRAPSIDA Abdoulaye Alain, email a_trapsida@yahoo.fr. au plus tard le 20 novembre 2019 à 16 heures, heure locales (GMT+1).

Article 11 : Candidatures hors délai

Toute candidature reçue par l'Autorité contractante après la date et l'heure limites précisées à l'article 10 ci-dessus sera rejetée.

CHAPITRE V : EXAMEN ET EVALUATION DES CANDIDATURES

Article 12 : Ouverture des dossiers de candidature

La commission d'ouverture des plis mise en place à cet effet constatera, pour le compte de l'Autorité contractante, le nombre de candidatures reçues ainsi que le contenu de chaque dossier. Il est établi un procès-verbal par la Commission d'Ouverture des plis qui comporte notamment les informations communiquées aux candidats présents. Ce procès-verbal sera signé par tous les membres présents de la commission d'ouverture des plis.

Article 13 : Evaluation des candidatures

Dans un premier temps, l'Autorité contractante éliminera les dossiers ne présentant pas tous les documents requis aux articles 8 et 9 ci-dessus.

Dans un deuxième temps, l'Autorité contractante retiendra sur la liste restreinte tous les candidats répondant aux critères de qualification et classés par ordre de mérite sur la base des critères d'évaluation ci-dessous.

Critères d'évaluation

La méthode de sélection sera basée sur la qualité (notamment les qualifications générales et spécifiques) du candidat.

Les critères ci-après seront pris en compte:

Formation et qualification générales

Formation supérieure (minimum BAC+5) dans le domaine des Finances, la Gestion d'entreprise, de l'économie rurale, agroéconomie, économie du développement ou équivalente.

Qualification spécifique

- Au moins 04ans d'expérience de travail dans le domaine de l'appui au financement du développement ;
- Disposant d'une expérience dans l'appui stratégique aux institutions de coordination multisectorielles interministérielles en Afrique.

- Ayant des expériences de collaboration avec des institutions internationales;
- Connaissance du cycle de gestion des projets (conception-suivi-évaluation) ;
- Avoir appuyé les secteurs publics Agricoles en Afrique et en particulier au Niger;
- Connaissance des chaînes de valeur Agricoles au Niger.

Tableau : Allocation des points pour l'évaluation des Propositions techniques

| Critère d'évaluation | Points |
|--|---------------|
| Formation et qualification générales Formation supérieure (minimum BAC+5) dans le domaine des Finances, la Gestion d'entreprise, de l'économie rurale, agroéconomie, économie du développement ou équivalente ; | 20 |
| Qualification spécifique <ul style="list-style-type: none"> • Au moins 04 ans d'expérience de travail dans le domaine de l'appui au financement du développement : 10 points soit : <ul style="list-style-type: none"> - Moins de 4 ans : 0point, - Au Moins 4ans : 10points, • Disposant d'expériences dans l'appui stratégique aux institutions de coordination multisectorielles interministérielles : 20 points soit : <ul style="list-style-type: none"> - Institutions de niveau ministériel : 20 points, - Institutions de niveau inférieur : 5 points, • Ayant des expériences de collaboration avec des institutions internationales : 10 points soit : <ul style="list-style-type: none"> - 1 expérience d'au moins 1 an : 3 points, - 3 expériences au moins : 10 points. • Connaissance du cycle de gestion des projets (conception-suivi-évaluation) : 15 points • Avoir appuyé les secteurs publics Agricoles en Afrique et en particulier au Niger : 20 points soit : <ul style="list-style-type: none"> - Afrique : 5 points, - Niger : 15 points • Connaissance des chaînes de valeur Agricoles au Niger : 5 points. | 80 |
| Total | 100 |

La note technique minimum de qualification (Nt) requise est de : **70**

Article 14 : Notification des candidatures retenues

Au plus tard vingt cinq (25) jours calendaires après la date limite de remise des candidatures, l'Autorité contractante notifiera par écrit aux candidats les résultats de la sélection. Elle informera dans le même temps les autres candidats du motif de rejet de leurs candidatures.

Article 15 :

Après classement des propositions, le candidat ayant obtenu la note la plus élevée sera invité à négocier un contrat.



REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité - Travail - Progrès

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

HAUT COMMISSARIAT A L'INITIATIVE 3N



REPUBLIQUE DU NIGER

**DOSSIER DE PRESELECTION POUR
LE RECRUTEMENT D'UN ASSISTANT TECHNIQUE INTERNATIONAL**

1. PIECE N° 5 DU D.P

FINANCEMENT : Coopération Danoise

RENSEIGNEMENTS SUR LES EXPERIENCES DES CONSULTANTS

CURRICULUM VITAE (CV)

| | |
|--|-------------------------------------|
| Titre du Poste | <i>[par ex. K-1, chef d'équipe]</i> |
| Nom de l'expert : | <i>[Insérer le nom complet]</i> |
| Date de naissance : | <i>[jour/mois/année]</i> |
| Nationalité/Pays de résidence : | |

Education : *[Résumer les études universitaires et autres études spécialisées suivies, en indiquant le nom de l'école ou université, les années d'étude et les diplômes obtenus.]*

Expérience professionnelle pertinente pour les Services : *[Dresser la liste des emplois exercés depuis la fin des études, dans un ordre chronologique inverse, en commençant par le poste actuel ; pour chacun, indiquer les dates, le nom de l'employeur, le titre professionnel de l'employé et le lieu de travail ; pour les emplois des dix dernières années, préciser en outre le type de travail effectué et fournir, le cas échéant, les noms des clients à titre de références. Les emplois tenus qui sont sans rapport avec les Services peuvent être omis.]*

| Période | Nom de l'employeur, titre professionnel/poste tenu. Renseignements sur contact pour références | Pays | Sommaire des activités réalisées, en rapport avec les Services |
|-----------------------------------|--|-------------|---|
| <i>[par ex. Mai 2005-présent]</i> | <i>[par ex. Ministère de _____, conseiller / consultant pour _____ Pour obtenir références : Tél _____ / courriel _____, M. Bbbbbbb, Directeur]</i> | | |
| | | | |
| | | | |

Langues pratiquées (indiquer uniquement les langues dans lesquelles vous pouvez travailler) : _____

Compétences/qualifications pour les Services :

| Tâches spécifiques incombant à l'expert parmi les tâches à réaliser par l'équipe d'experts du Consultant : | Référence à des travaux ou missions antérieures illustrant la capacité de l'expert à réaliser les tâches qui lui seront attribuées |
|---|---|
| <i>[Liste des tâches en référence TDR dans lesquelles l'expert sera engagé]</i> | |
| | |
| | |

Renseignements pour contacter l'expert : (courriel....., téléphone.....)

Certification :

Je soussigné, certifie que le présent CV me décrit fidèlement, ainsi que mes qualifications et mon expérience professionnelle ; je m'engage à être disponible pour réaliser les Services, au cas où le contrat serait attribué. Toute fausse déclaration ou renseignement fourni incorrectement dans le présent CV pourra justifier ma disqualification ou mon renvoi par le Client.

[jour/mois/année]

Nom de l'Expert
Date

Signature

[jour/mois/année]

Nom du représentant autorisé du Consultant
(la (même personne que celle signataire de la Proposition)

Signature

Date